

LE PLAN D'ACTION DE LA CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE 2018-2021

Adopté par la Conférence des OING le 29 juin 2018

Témoignant constamment de son importance et de son engagement en faveur des valeurs et des priorités de notre Organisation, la Conférence des OING est progressivement reconnue comme un organe politique du Conseil de l'Europe. Ce plan d'action a pour objectif de faire entendre davantage la voix de la société civile au sein du Conseil de l'Europe et de définir les principales orientations et les priorités spécifiques du travail de la Conférence pour les trois prochaines années. Une grande part de son contenu s'inspire des feuilles de route des commissions thématiques et des termes de référence des groupes de travail. Le plan d'action montre comment la Conférence des OING apporte une réponse à la fois conceptuelle et opérationnelle aux priorités du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement du Secrétaire Général, et contribue à protéger les valeurs de l'Organisation influencées par les facteurs politiques et économiques actuels. La Conférence des OING est un organe collectif qui regroupe toutes les OING jouissant du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe [CM/Résolution 2016(3)]. La Résolution (2005)47 du Comité des Ministres offre la possibilité à la Conférence des OING de participer aux comités intergouvernementaux et à leurs organes subordonnés au même titre que les autres institutions du Conseil de l'Europe.

Notre mission

La Conférence des OING est une assemblée de la société civile qui, en tant que pilier institutionnel de la société civile au sein de l'Organisation, vise à représenter la société civile européenne et à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit dans l'ensemble de la société civile en Europe, conjointement avec le Secrétaire Général, le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Cour européenne des droits de l'homme et le Commissaire aux droits de l'homme.

Notre vision

En tant qu'organe représentatif, la Conférence des OING établit un lien institutionnel entre les institutions du Conseil de l'Europe et 800 millions d'Européens. Grâce à la Conférence des OING, le Conseil de l'Europe reconnaît le rôle indispensable dans le système démocratique d'une société civile vivante, pluraliste et dynamique qui agit en faveur de sociétés ouvertes, diverses et inclusives en vue de protéger l'espace civique.

Nos priorités

Les priorités annoncées dans le plan d'action sont organisées de la façon suivante :

1. Protection et renforcement de la liberté d'association et des droits connexes¹ et contribution à la sécurité démocratique dans les États membres du Conseil de l'Europe
2. Observation et renforcement de la participation de la société civile au processus décisionnel au sein du Conseil de l'Europe et de ses États membres
3. Participation à l'élaboration d'une société inclusive et protection de l'accès des groupes vulnérables aux droits sociaux, culturels, économiques et à l'éducation
4. Participation à la construction d'une identité culturelle européenne moderne
5. Poursuite du développement du processus de consolidation institutionnelle de la Conférence des OING afin de répondre de manière pertinente à l'évolution institutionnelle du Conseil de l'Europe et aux défis géopolitiques.

L'égalité de genre est un critère permanent des missions du Conseil de l'Europe, elle est une priorité pour la Conférence des OING.

Trois approches intégrées sont choisies pour atteindre ces priorités :

- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail de la Conférence des OING relatif à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 du Conseil de l'Europe ;
- Être à l'écoute des préoccupations des jeunes et renforcer leur participation au travail de la Conférence des OING ;
- Intégrer la perspective migratoire et post-migratoire (des migrants et des ONG qui les soutiennent) dans le travail de la Conférence des OING.

Les catégories d'acteurs concernées par ces actions sont les suivantes : O(I)NG, institutions publiques, pouvoirs publics et responsables publics, groupes sociaux spécifiques, secteur des entreprises.

Toutes les entités de la Conférence des OING mèneront les actions nécessaires afin de contribuer à la mise en œuvre de ces priorités sous la direction du Bureau et de la Commission permanente dont les rôles consistent à garantir la consistance et la cohérence de l'ensemble du plan d'action.

Il est indispensable que les activités produisent les résultats et les effets attendus au sein du Conseil de l'Europe et de ses États membres. Dans cette optique, la Conférence des OING doit simultanément être proche des organisations locales, œuvrer dans l'intérêt général de la société civile et participer au processus décisionnel de haut niveau au sein du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales.

Nos méthodes de travail

La Commission permanente est un organe de direction de la Conférence des OING composé des membres volontaires de la Conférence des OING élus directement. Les OING jouissant du statut participatif, les OING invitées et les experts participent, sur la base du volontariat et par le biais de leurs groupes de travail, au travail des commissions thématiques, aux débats, aux manifestations parallèles, aux visites d'information et aux autres activités menées par la Conférence des OING. Une des méthodes de travail est la session de la Conférence des OING qui se tient deux fois par an et s'appuie sur des débats avec les personnalités et les institutions du Conseil de l'Europe.

Ce plan d'action est complété par les feuilles de route des commissions thématiques :

[Commission droits humains](#)

[Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux](#)

[Commission éducation et culture](#)

[Feuille de route pour la participation des jeunes \(2018-2021\)](#)

Les organes de la Conférence des OING peuvent élaborer des documents plus spécifiques afin de préciser les résultats et les effets attendus pour les actions énumérées dans le plan d'action.

Objectifs / priorités	Actions	Indicateurs qualitatifs et quantitatifs	Entités chargées de la mise en œuvre	Période (délai)
Protection et renforcement de la liberté d'association et des droits connexes* et contribution à la sécurité démocratique dans les États membres du Conseil de l'Europe (*droits connexes : droits à l'information, liberté d'expression, droits de participation, droits de réunion)	Rédiger, adopter et publier les avis et les études du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG pour les questions liées à la liberté d'association	Nombre d'avis publiés sur le cadre législatif actuel relatif à la liberté d'association	Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG	2018-2021
	Organiser des visites d'information de la délégation de la Conférence des OING dans les États membres du Conseil de l'Europe, en partenariat avec les ONG locales et nationales, axées sur la participation des ONG au processus décisionnel public (également en lien avec l'objectif 2)	Nombre de visites d'information de la Conférence des OING par an, nombre et importance des acteurs concernés (ONG, pouvoirs publics, institutions internationales) Nombre de rapports publiés et d'observations formulées par les gouvernements	Président, Bureau, Conseil d'experts, membres de la Conférence des OING	2018-2021
	Concevoir une campagne d'information « générale » sur la liberté d'association.	Production d'un support média pour la campagne d'information. Nombre de personnes et d'OSC en lien avec la campagne ; nombre d'institutions s'étant associées à la campagne ; nombre de députés nationaux et de gouvernements locaux s'étant associés à la campagne	Commission permanente, membres de la Conférence des OING	2019-2020
	Mettre en œuvre le projet « Renforcement de la liberté d'association dans les États membres du Conseil de l'Europe »	Nombre d'alertes reçues, qualité des informations collectées, importance des prestataires locaux, qualité et nombre des analyses effectuées par le Conseil d'experts et diffusion	Équipe de projet, Bureau, Conseil d'experts	2019-2021

	Mettre en œuvre un instrument permettant d'évaluer les résultats de la liberté d'association à l'échelle nationale dans les États membres	Les bonnes pratiques identifiées pour répondre à la fermeture de l'espace civique	Commission DH, Conseil d'experts	2019-2020
	Informer et influencer les décisions et les politiques à l'échelle du Conseil de l'Europe pour le respect, la protection, le soutien et la promotion de la liberté d'expression et le développement des médias dans les États membres du Conseil de l'Europe au moyen d'événements et d'un outil spécial pour la paix et la sécurité, à commencer par l'éducation/la formation (éthique) des journalistes qui doivent apprendre à informer avec respect, prudence et responsabilité eu égard aux questions sensibles telles que les sentiments religieux.	Trois événements ou séminaires sur la sécurité régionale, les divergences en matière de liberté d'expression et les infractions pénales en matière de discours de haine destinés à sensibiliser les membres des OING et les acteurs du Conseil de l'Europe, publication et diffusion de l'outil spécial	Commission DH	2018-2020
Observation et renforcement de la participation de la société civile au processus décisionnel au sein des États membres du Conseil de l'Europe	Revoir, mettre à jour le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel en tenant compte des nouvelles lignes directrices relatives à la participation civile et de la Résolution (2015) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux relatives à la mise en œuvre de ce Code	Publication de la version révisée du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel et transmission aux organes compétents du Conseil de l'Europe. Nombre de réunions et contributions reçues de la part de la Conférence des OING et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.	Groupe de rédaction au sein de la Conférence des OING et représentants du Congrès, ONG partenaires	2018-2019
	Concevoir une action destinée à faire connaître l' instrument « contrôle par les (ONG) tiers » .	Mise en place d'outils ou de sessions de formation en ligne.	Commission DH	2018-2020
	Participer à la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la participation de la société civile au processus décisionnel en invitant des ONG locales dans les groupes de travail sur la participation démocratique, renforcer les canaux de communication avec les ONG menacés, transmettre	Caractère approprié et nombre de commentaires reçus de la part des ONG locales, des députés nationaux et des pouvoirs locaux (Royaume-Uni, Bulgarie, Turquie)	Commission DEM, Bureau	2018-2020

	des informations aux organes décisionnaires du Conseil de l'Europe et aux députés des États membres.			
	Participer à la nouvelle boîte à outils pour la société civile relative à la mise en œuvre des lignes directrices (sous la responsabilité de la Division de la société civile)	Consultation active menée par la Commission DEM avec les ONG locales et les OING, proposition concrète envoyée à la Division de la société civile	Commission DEM	2018-2019
	Renforcer le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption grâce à des outils spécialement conçus pour la surveillance et la prévention de la corruption	Adoption du document de politique et du document de position par la Conférence des OING Publication des outils, coopération efficace avec le GRECO et les ONG locales actives sur le terrain	Commission DEM, OING membres	2018-2020
	Fournir une traduction non officielle des lignes directrices relatives à la participation de la société civile au processus décisionnel	Nombre de langues dans lesquelles les lignes directrices relatives à la participation de la société civile sont traduites. Commentaires des OING membres et des ONG locales dans les pays membres	Commission DEM, Bureau, OING membres	2018-2021
	Mettre en œuvre les recommandations du CDPPE et du CDCPP, enrichies par les pratiques actuelles des OING, relatives à la participation des minorités nationales et des groupes vulnérables à la vie publique et culturelle	Séminaires sur la mise en œuvre pratique des recommandations du CDCPP avec les partenaires du secteur de l'éducation et les OING	Commission éducation et culture	2018-2020
	Renforcer les connaissances et permettre la participation publique, afin de promouvoir le sentiment de citoyenneté européenne et l'engagement démocratique . Réfléchir à la façon dont les outils numériques contribuent ou non à cet objectif, et pourquoi, en diffusant les droits de l'homme et en développant la citoyenneté européenne, en vue d'une coexistence harmonieuse	Séminaires pour former les OING aux questions numériques	Groupe de travail transversal sur le citoyen numérique, commissions thématiques	2018-2020

	grâce à leur intégration dans l'éducation et la culture.			
Participation à l'élaboration d'une société inclusive et protection de l'accès des groupes vulnérables aux droits sociaux, culturels et économiques	Promouvoir le programme de diversité culturelle du Conseil de l'Europe, avec les connaissances des OING.	Nombre et impact des bonnes pratiques des OING collectées. Garantir leur visibilité au sein du Conseil de l'Europe et en dehors.	Commission éducation et culture	2018-2020
	Promouvoir et développer l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	Séminaires avec les partenaires du secteur de l'apprentissage tout au long de la vie et les OING	Commission éducation et culture	2018-2020
	Entreprendre un suivi des campagnes conçues par le CDPPE relatives aux minorités et aux groupes vulnérables.	Nombre et impact des bonnes pratiques des OING collectées. Garantir leur visibilité au sein du Conseil de l'Europe et en dehors.	Commission éducation et culture	2018-2020
	Sensibiliser aux opportunités politiques et de contribuer au processus de suivi de la Charte sociale européenne. Plaider en faveur d'une éducation adéquate pour tous tout au long de la vie. Donner une voix à ceux qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer avec dignité, transmettre leurs connaissances pratiques et leur expérience de la pauvreté et de l'exclusion.	Nombre et qualité des documents soumis au Comité européen des Droits sociaux avec les informations pertinentes fournies par les OING. Créer d'ici janvier 2020 un portail en ligne pour le travail réalisé sur le thème de la pauvreté. Assurer la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre, chaque année jusqu'en 2020 d'une manière nouvelle et innovante.	GT transversal pauvreté, commissions thématiques, Bureau	2019-2021
Participation à l'essor d'une identité culturelle européenne moderne	Rassembler les pratiques actuelles des OING relatives aux Compétences pour une culture de la démocratie et garantir la transmission des informations entre le Conseil de l'Europe et les OING et autres partenaires	Nombre et diversité des bonnes pratiques identifiées Échanges de vues effectués	Commission éducation et culture	2018-2020

	Promouvoir une cohabitation harmonieuse à tous les niveaux (villes < Europe) grâce à l'éducation et la culture Échange de vues entre les différents acteurs : OING, représentants des villes interculturelles , institutions européennes (CdE)	Nombre d'échanges de vues avec les acteurs, thèmes et problématiques partagés Exemples d'effets concrets	Commission éducation et culture	2018-2020
	Rédiger une définition multiforme moderne d'un livre blanc complet sur l'identité culturelle européenne .	Publication – participation à la rédaction d'une publication sur l'identité culturelle européenne	Commission éducation et culture	2018-2020
	Souligner les intérêts du patrimoine européen (matériel et immatériel) afin de promouvoir les valeurs européennes + suivre les décisions du CDCPP.	Proposition de réunions et débats entre les OING et les personnalités européennes Nombre de cas de disparitions, de pillages et de destructions du patrimoine	Commission éducation et culture	2018-2020
Poursuite du développement du processus de consolidation institutionnelle de la Conférence des OING afin de répondre de manière pertinente à l'évolution institutionnelle du Conseil de l'Europe et aux défis géopolitiques.	Élaborer et mettre en œuvre le Code de conduite pour la Conférence des OING	Rédaction, adoption et mise en œuvre	Groupe de rédaction, commission V&D, Conférence des OING	2018
	Renforcer la relation de travail avec les organes du Conseil de l'Europe, l'institution et d'autres institutions et experts externes .	Participation des représentants aux actions et à la session de la Conférence des OING. Nombre d'actions et d'événements auxquels la Conférence des OING était représentée, partenariat officiel entre la Conférence et d'autres institutions intergouvernementales (FRA, par exemple)	Bureau, Commission permanente	2018-2021
	Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication	Conception d'outils collaboratifs qui soutiennent le travail du Bureau et de la Commission permanente, comme les agendas partagés, et consolidation de la base de données existante, envoi d'une lettre d'information triennale en	Bureau, Commission permanente	2018-2021

		interne et à l'extérieur, recensement des acteurs internes et externes		
	Revoir le Règlement de la Conférence des OING et proposer d'autres dispositions législatives en matière d'éthique, de bonne gouvernance et d'efficacité opérationnelle de la Conférence des OING et de ses organes	Rédaction du rapport, adoption des nouvelles mesures et dispositions par la Conférence des OING	Groupe de rédaction, Commission permanente	2018-2020
	Réaliser une évaluation externe du fonctionnement et du travail de la Conférence des OING (avis de marché à préparer)	Réception de la recommandation concrète visant à accroître l'importance de la Conférence des OING au sein du Conseil de l'Europe	Bureau	2019
Approches intégrées				
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail de la Conférence des OING relatif à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 du Conseil de l'Europe	Groupe d'étude sur l'égalité entre les femmes et les hommes : collecte d'informations et analyse, participation du représentant du groupe d'étude aux groupes de travail des commissions thématiques. (voir termes de référence)	Nombre d'informations/alertes reçues, nombre d'analyses rédigées et transmises au Bureau, références explicites à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les produits livrés et les actions spéciales menées par les commissions et les groupes de travail	VP de la Conférence en charge de l'égalité, membres du groupe d'étude, commissions thématiques	2018-2021
Être à l'écoute des préoccupations des jeunes dans le travail de la Conférence des OING	Groupe d'étude sur la jeunesse : mettre au point une approche intégrée sensible à la jeunesse, spécifique à la Conférence des OING, facilitant la participation des jeunes et des plus jeunes, encourageant un dialogue intergénérationnel, plus inclusif et représentatif, et devenant une plateforme de débat et de soutien connue et reconnue par les jeunes dans tous les États membres (voir <i>Feuille de route pour la participation des jeunes</i>)	Nombre et qualité des actions spéciales et références explicites dans les produits livrés et l'action spéciale menée par les commissions et les groupes de travail ; collaborations et mise en œuvre des actions avec le CdE et les partenaires externes	VP de la Conférence, et Rapporteurs du Bureau en charge des commissions thématiques	2018-2021

<p>Intégrer la perspective migratoire (des migrants et des ONG qui les soutiennent) dans le travail de la Conférence des OING</p>	<p>Groupe d'étude sur la migration : collecte d'informations et analyse (voir termes de référence)</p>	<p>Nombre d'informations/alertes reçues, nombre d'analyses rédigées et transmises au Bureau, références explicites à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les produits livrés et l'action spéciale menée par les commissions et les groupes de travail</p>	<p>VP de la Conférence, et coordinateur, et membres des groupes d'étude, commissions thématiques</p>	<p>2018-2021</p>
---	--	---	--	------------------